

# Règlement du jeu

## 1. Organisation

Le présent jeu « Vitrine gagnante » est organisé par la Ville de Chambéry, désigné comme organisatrice du jeu.

## 2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner les lots présents dans la vitrine gagnante hormis l'ensemble des décors.

## 3. Conditions et modalités de participation

La participation au présent jeu est ouverte à toute personne majeure, dans la limite d'une participation par foyer.

## 4. Participation

Toute personne majeure pourra participer au jeu de la vitrine gagnante via le site internet de la Ville de Chambéry : [www.chambery.fr/vitrine-gagnante](http://www.chambery.fr/vitrine-gagnante)

## 5. Frais de participation

La participation au présent jeu n'engendre aucun frais de participation.

## 6. Désignation des gagnants

Le jeu se déroulera jusqu'au jeudi 19 décembre 2024 à midi. Le/la gagnante sera averti.e par mail ou par téléphone, la totalité des lots mis en jeu seront remis le vendredi 20 décembre 2024 à 17h30 sur place, Place de la Brigade de Savoie – 73000 Chambéry. En cas de résultats ex aequo, un tirage au sort sera effectué pour départager le / la gagnante.

## 7. Données personnelles

Conformément à la loi informatique et libertés (loi 78-17 de 1978, modifiée) et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD 2016/679), vous disposez de droits sur les données que vous nous confiez. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et exercer vos droits, veuillez consulter la Charte de protection des données dans les mentions légales du site internet [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr).